Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20230623-DEC20230623_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20230623/01

DECISION DU MAIRE

portant signature de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

VU la démarche « Eau et biodiversité » mise en œuvre par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse,

VU la délibération du Conseil Municipal en date 17 juillet 2017 validant l'engagement de la Commune de Bousse dans cette démarche,

VU la distinction « Commune Nature » attribuée à la Commune en 2017,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de poursuivre la démarche engagée,

DÉCIDE

Article 1er : D'Approuver la charte régionale d'entretien des espaces publics.

Article 2 : De signer la charte correspondant avec la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 23 juin 2023

Le Maire
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle